Dossier du BHI No. S3/8151/CHRIS

LETTRE CIRCULAIRE No. 5/2005 11 janvier 2005

SOUMISSION DE L'OHI A L'OMI CONCERNANT LES NORMES DE FONCTIONEMENT POUR LES ECDIS

<u>Référence</u>: Lettre circulaire de l'OHI No. 69/2004 du 15 octobre 2004.

Monsieur le Directeur,

La lettre circulaire No. 69/2004 recherchait l'approbation des Etats membres en ce qui concerne une soumission de l'OHI à la réunion du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC) de mai 2005, visant à amender les normes de fonctionnement de l'OMI pour les ECDIS, suite à une recommandation de la 16e réunion de la CHRIS (Ottawa, Canada, mai 2004) sur la simplification de la Publication S-52 de l'OHI, et suite à l'adoption de la S-63 « Dispositif de protection des données de l'OHI ». Une version de « suivi de modifications » des normes de fonctionnement de l'OMI, accompagnée des amendements proposés, a été mise à disposition pour examen, sur le site Web de l'OHI.

Le Bureau tient à remercier les 40 Etats membres qui ont répondu à la LC 69. Parmi ces derniers, 37 ont approuvé les amendements proposés aux normes de fonctionnement de l'OMI résultant de la simplification de la S-52 et 38 ont approuvé l'inclusion d'une référence à la S-63 dans les normes de fonctionnement de l'OMI.

Une soumission à MSC/80 a donc été préparée au BHI et adressée au Secrétariat de l'OMI. Une copie de celle-ci se trouve sur le site Web de l'OHI (<u>www.iho.shom.fr</u> > Committees > CHRIS > revision of S-52).

Il est demandé aux Etats membres d'en informer leurs administrations maritimes nationales afin que celles-ci soient pleinement informées de cette question lors de sa présentation à MSC/80.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Kenneth BARBOR
Directeur